



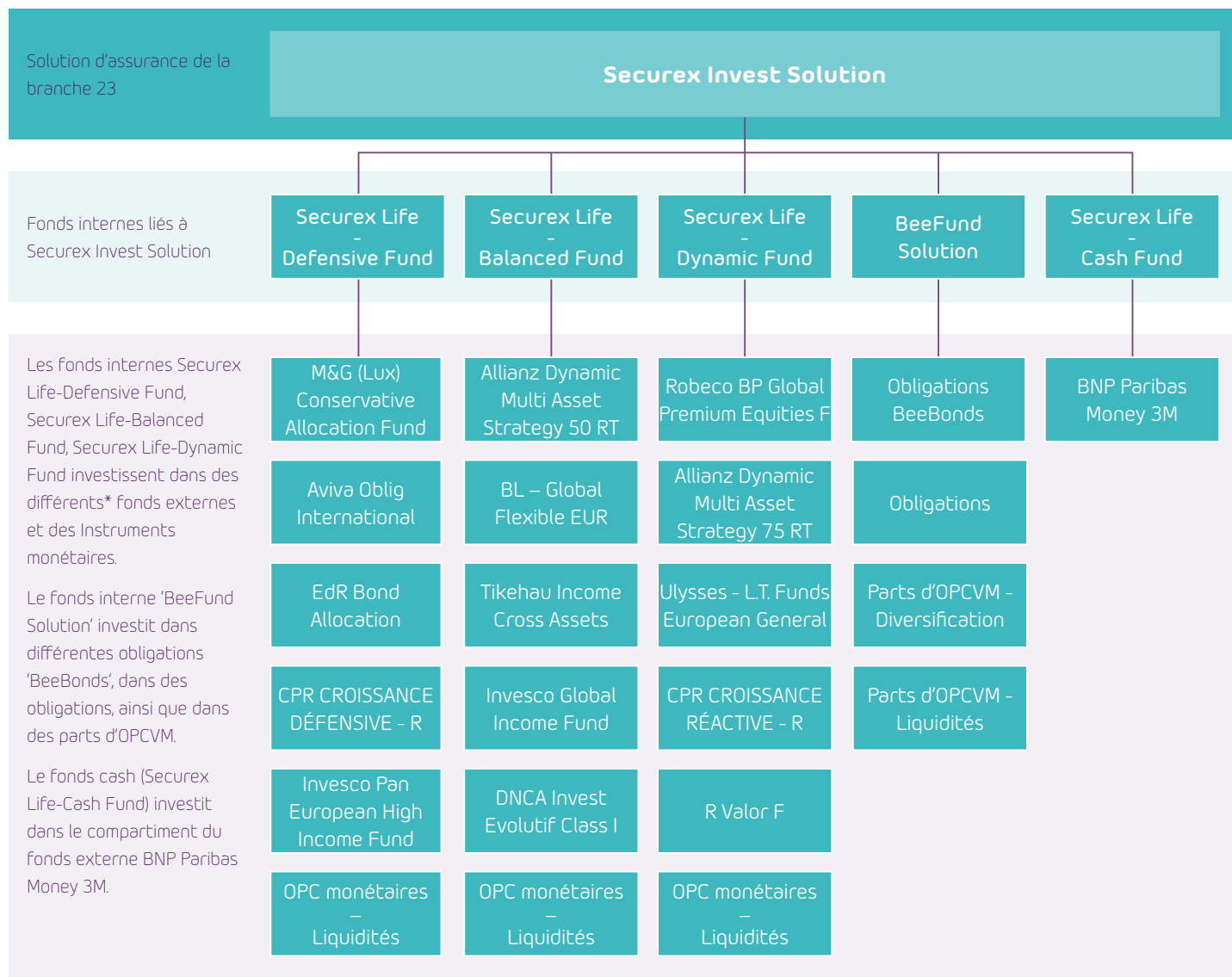
# Securex Invest Solution de Securex Vie



# QU'EST-CE QUE SECUREX INVEST SOLUTION ?

Securex Invest Solution est une solution d'assurance de la branche 23 de l'assureur belge Securex Vie, soumis au droit belge. Securex Invest Solution vous permet d'investir via 5 fonds internes :

- **Securex Life-Defensive Fund**
- **Securex Life-Balanced Fund**
- **Securex Life-Dynamic Fund**
- **Securex Life-Cash Fund**
- **BeeFund Solution**



\* Composition des fonds internes au 09/03/2020.

Securex Invest Solution est géré en bon père de famille mais n'offre aucune garantie de capital, ni de rendement. Securex Invest Solution offre la possibilité de gérer partiellement le risque financier lié aux fonds d'investissement.

Nous vous présentons Securex Invest Solution.

# UNE GESTION SUR MESURE

## Nous partons de votre profil de risque

Via **Securex Invest Solution** vous pouvez investir dans différents fonds d'investissement. Votre choix sera guidé par divers critères tels que votre âge, votre tempérament, votre situation familiale, l'importance de votre capital, vos projets ou besoins à long terme.

Quels que soient vos objectifs d'investissement, un des fonds proposés dans le cadre de Securex Invest Solution répond certainement à vos attentes. Vous pouvez également combiner plusieurs fonds entre eux.

**Nous déterminerons ensemble votre profil de risque afin de pouvoir vous proposer la solution qui vous convient le mieux.**

## LES FONDS

Le rendement potentiel de Securex Invest Solution dépend des prestations du ou des fonds dans le(s)quel(s) vous investissez.

À la souscription de votre **Securex Invest Solution** vous avez le choix, selon votre profil de risque, d'investir dans les fonds **Securex Life-Defensive Fund**, **Securex Life-Balanced Fund**, **Securex Life-Dynamic Fund** et **BeeFund Solution**.

### Objectif

#### **Securex Life-Defensive Fund**

Ces fonds internes visent à obtenir un rendement positif sur le long terme.

&

#### **Securex Life-Balanced Fund**

À cette fin, chaque fonds interne investit dans une combinaison des fonds externes qui investissent dans des classes d'actifs différentes.

&

#### **Securex Life-Dynamic Fund**

Seule une petite partie (à concurrence de maximum 10 %) pourra être investie dans des instruments monétaires via des OPC, pour une gestion efficace du fonds interne.

Chaque fonds interne est géré activement et est axé sur une diversification très large des classes d'actifs, des secteurs et des gestionnaires. Les actifs sous-jacents sont répartis dans le monde entier.

#### **BeeFund Solution**

Le fonds interne BeeFund Solution vise à obtenir un rendement positif sur le long terme en investissant dans l'économie réelle conformément à la politique d'investissement décrit dans le règlement de gestion de BeeFund Solution. Le gestionnaire du fonds BeeFund Solution investira essentiellement dans des obligations émises par des sociétés sélectionnées par « BeeBonds srl » (entre 0 % et 50 %), société qui s'est spécialisée dans le financement de projets, dans des obligations émises par des sociétés active dans le secteur immobilier (entre 0 % et 100 %) et des parts d'OPCVM (entre 0 % et 100 %), dans le but de générer tant des intérêts et des dividendes que des plus-values.

Vous souhaitez gérer partiellement le risque de votre investissement en cas de marché baissier ? C'est possible par l'introduction de l'option financière 'Limitation relative du risque' sur le fonds d'investissement que vous choisissez. Ce mécanisme permet de transférer automatiquement votre investissement vers le fonds Securex Life-Cash Fund dès qu'un niveau prédéterminé est atteint ou dépassé. La 'Limitation relative du risque' ne peut pas être activée sur le fonds BeeFund Solution.

Vous voulez en savoir plus sur l'option financière ? Rendez-vous dans la rubrique "Gestion du risque".

## Pour en savoir plus à propos des fonds

La philosophie et la politique d'investissement de chacun des fonds proposés sont amplement décrites dans leur **règlement de gestion** et dans **les documents d'informations clés respectifs**. Ces documents, ainsi que les rapports mensuels de gestion, sont disponibles gratuitement sur

[www.securex.be/securex-invest-solution](http://www.securex.be/securex-invest-solution)

Aimeriez-vous plutôt investir progressivement dans le fonds de votre choix ? C'est possible grâce à l'option 'Investissement progressif' ! Votre investissement commence dans le fonds Securex Life-Cash Fund et sera transféré progressivement, pendant une période déterminée, vers le fonds de votre choix.

### Securex Life-Cash Fund

Ce fonds vise à obtenir un rendement positif à court terme. Pour atteindre cet objectif, le fonds investira à 100 % dans le compartiment « BNP Paribas Money 3M » de l'instrument d'investissement collectif « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ». Ce compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen Eonia Capitalisé (Euro Overnight Index Average) après prise en compte des frais courants.

## INVESTIR VIA UNE ASSURANCE-PLACEMENT ? PLUSIEURS ATOUTS !



Investir via une assurance-placement offre un certain nombre d'avantages intéressants. C'est pourquoi nous avons décidé de proposer des fonds via une solution d'assurance de la branche 23.

Securex Vie a alors créé, spécialement pour ses clients, **Securex Invest Solution**.

### Ni taxe boursière, ni précompte mobilier

La taxation pour une assurance-placement est simple : vous payez uniquement une taxe sur la prime (2% pour les personnes physiques, 4,4% pour les personnes morales) au moment où vous versez une prime. Par conséquent, vous êtes exonéré(e) de toute taxation additionnelle pendant la durée du contrat.

### Planification successorale

Securex Invest Solution offre la possibilité de choisir deux assuré(e)s. En cas de décès de l'un(e) des deux, le contrat peut se poursuivre si vous le désirez. Cette structure permet une planification successorale optimale.

### Libre choix du ou des bénéficiaire(s)

Une assurance-placement peut être utilisée comme alternative à un testament. Vous êtes totalement libre de désigner un ou plusieurs bénéficiaires. Ils recevront le montant de l'épargne du contrat après le décès du premier ou du second assuré.

### Investissement flexible

Vous désirez transférer les réserves entre les fonds de Securex Invest Solution ? C'est possible.

Le premier transfert au cours d'une même année civile est entièrement gratuit. Si vous effectuez d'autres transferts durant cette même année civile, des frais équivalents à 1% du montant transféré vous seront imputés.



# LES PRINCIPAUX RISQUES



Investir est toujours soumis à des risques, c'est inévitable. Nous pensons qu'il est important que vous en soyez bien informé, afin que votre investissement soit **une action bien réfléchie et éclairée**.

## → Indicateur de risque

Pour aider le preneur d'assurance dans sa stratégie de placement, un indicateur de risque est attribué à chaque fonds d'investissement. L'indicateur de risque varie de 1 à 7 (7 correspondant au niveau de risque le plus élevé) et permet d'apprécier le niveau de risque d'un fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce fonds enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'assureur de vous payer.

L'indicateur de risque est réexaminé au moins deux fois par an et peut donc évoluer dans le temps.

La classe de risque n'est qu'un indicateur. Il ne s'agit ni d'un objectif ni d'une garantie. Les données du passé ne constituent en aucun cas une indication fiable pour l'avenir.

La classe de risque la plus basse ne signifie pas que l'investissement en question ne comporte aucun risque.

## → Risque de performance et de capital

Le rendement des fonds internes peut être positif ou négatif selon les périodes. Il n'existe aucune garantie de rendement ou de capital. Le risque financier est donc intégralement supporté par le preneur d'assurance/bénéficiaire.

## → Risque de marché

Si, pendant une période donnée, l'ensemble d'un marché ou d'une classe d'actifs connaît une hausse ou une baisse collective, ceci influencera de façon significative le rendement des fonds internes.

## → Risque de liquidité

Dans certaines circonstances exceptionnelles, la détermination de la valeur d'unité des fonds internes pourrait être retardée ou suspendue.

## → Risque de change

Les taux de change peuvent influencer le rendement des fonds internes de façon positive ou négative.

## → Risques liés à la gestion des fonds

Les fonds internes sont exposés à différents risques variant en fonction de l'objectif et de la politique d'investissement de ces fonds et de leurs fonds sous-jacents. Afin d'atteindre cet objectif d'investissement, les gestionnaires de chaque fonds peuvent effectuer des investissements dans des classes et styles d'actifs différents dans des proportions variables en fonction des circonstances de marché et de la politique d'investissement du fonds concerné. Toutefois, le rendement n'étant pas garanti, il existe toujours un risque que les investissements effectués n'offrent pas les résultats escomptés et ce, malgré l'expertise des gestionnaires.

# GESTION DU RISQUE



Vous voulez avoir l'esprit tranquille ? Securex Invest Solution vous offre la possibilité d'ajouter une (des) option(s) financière(s) au fonds d'investissement que vous intégrez à votre contrat. Ces options permettent de gérer partiellement le risque financier lié aux fonds d'investissement, sans entrainer de couts supplémentaires. Une combinaison des deux options financières est possible.

---

## **Option 'Investissement progressif'**

Déterminer le bon moment d'investir dans un fonds d'investissement n'est pas un choix facile. Avec l'option 'Investissement progressif', vous n'avez pas à déterminer vous-même ce moment. Votre investissement commence dans le fonds cash et sera transféré progressivement vers le fonds de votre choix.

---

## **Option 'Limitation relative du risque'**

Dans l'univers des marchés financiers, il est intéressant de prévoir une protection adéquate contre les moins-values. En effet, se retirer d'un fonds d'investissement au bon moment pour limiter ses pertes n'est pas chose aisée. L'option « Limitation relative du risque » fait en sorte que votre investissement soit automatiquement transféré vers le fonds cash dès qu'un niveau prédéterminé est atteint ou dépassé. (La 'Limitation relative du risque' ne peut pas être activée sur le fonds BeeFund Solution.)

## **Option complémentaire à l'option 'Limitation relative du risque': 'Réinvestissement automatique'**

Après l'exécution de l'option « Limitation relative du risque », votre investissement est placé dans un fonds cash. Mais comment déterminer le bon moment pour réintégrer votre fonds d'investissement ? Une décision difficile dont vous ne devez pas vous soucier grâce à l'option « Réinvestissement automatique », qui réinvestit votre argent de manière progressive.

Choisissez-vous l'option 'Limitation relative du risque' sans l'option 'Réinvestissement automatique' ? Dans ce cas, votre réserve reste dans le fonds cash. La décision d'investir dans un autre ou plusieurs autre(s) fonds pour un rendement potentiellement plus élevé vous revient alors entièrement.

Si vous souhaitez plus d'informations, contactez votre intermédiaire d'assurance. Celui-ci se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions !

---







Vous souhaitez plus  
d'informations ?

.....

Contactez votre intermédiaire  
d'assurances. Il vous donnera  
toutes les réponses à vos  
questions.

# CARACTÉRISTIQUES DE SECUREX INVEST SOLUTION

Chez Securex Vie, les clients tiennent un rôle central. Dans ce cadre, il nous semble important et évident que vous soyez parfaitement informé avant de souscrire à Securex Invest Solution. **En effet, pour nous, chaque investissement doit être un choix bien réfléchi et éclairé.**

## Combien faut-il investir au minimum dans Securex Invest Solution ?

Votre investissement s'élève à un minimum de 10 000€. Si vous souhaitez ensuite investir davantage, vous pouvez le faire avec un minimum de 2 500€.

## Quelle est la durée de Securex Invest Solution ?

Votre contrat prend effet à la date stipulée dans le Certificat personnel : au plus tôt à la date du versement de la première prime. Le contrat prend fin lors du décès du ou des assuré(s). Votre investissement reste disponible pendant la durée de votre Securex Invest Solution : vous pouvez toujours récupérer l'entièreté ou une partie de la réserve de votre contrat.

## Comment suivre votre investissement ?

La valeur d'unité du fonds interne peut être consultée sur [www.securex.be/securex-invest-solution](http://www.securex.be/securex-invest-solution). Vous recevez également, chaque année, un extrait de compte présentant, entre autres, un aperçu de toutes les transactions et du rendement.

## Quels frais sont facturés ?

Pour investir dans Securex Invest Solution, les frais suivants vous seront facturés.

### Frais uniques

<b>Frais d'entrée (liés au contrat d'assurance)</b>	Maximum 3,00 %	Les frais d'entrée s'élèvent à un maximum de 3,00 % et se composent de deux parties : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les frais d'entrée destinés à rémunérer la gestion administrative des contrats par Securex Vie, qui s'élèvent à 0,50 % de la prime nette avec un maximum de 150 €.</li><li>• Les frais d'entrée destinés à rémunérer l'intermédiaire d'assurances, qui s'élèvent à maximum 2,50% de la prime nette.</li></ul>
<b>Frais de sortie (liés au contrat d'assurance)</b>	De 0 % à 3 %	Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel de la police. <ul style="list-style-type: none"><li>• Rachat pendant la 1<sup>ère</sup> année de la conclusion du contrat : 3 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).</li><li>• Rachat pendant la 2<sup>ème</sup> année de la conclusion du contrat : 2 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).</li><li>• Rachat pendant la 3<sup>ème</sup> année de la conclusion du contrat : 1 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).</li><li>• Rachat à partir de la 4<sup>ème</sup> année de la conclusion du contrat : gratuit.</li><li>• Il est possible de prélever une fois par année civile maximum 10 % de la réserve sans frais de sortie (pour un montant minimum de 5.000 €).</li></ul>

(\*) Le montant est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice de référence : 01/09/2018) ; l'indice pris en compte est celui du 2<sup>ème</sup> mois du trimestre qui précède la date du rachat.



## Frais facturés annuellement

---

### Frais de gestion des fonds internes

- **Securex Life-Defensive Fund, Securex Life-Balanced Fund, Securex Life Dynamic Fund:**

Les chargements de gestion financière des fonds internes s'élèvent, par an, à 1,40 % de la valeur d'unité. Ces chargements sont utilisés pour couvrir les chargements de gestion de Securex Vie et comme rémunération de l'intermédiaire d'assurances.

- **Securex Life-Cash Fund:**

Les chargements de gestion financière du fonds interne s'élèvent, par an, à 0,50 % de la valeur d'unité. Ces chargements sont utilisés pour couvrir les chargements de gestion de Securex Vie et comme rémunération de l'intermédiaire d'assurances.

- **BeeFund Solution:**

Les chargements de gestion financière du fonds interne s'élèvent, par an, à 1,70 % de la valeur d'unité. Ces chargements sont utilisés pour couvrir les chargements de gestion de Securex Vie, comme rémunération de l'intermédiaire d'assurances et les chargements administratifs.

---

Ces frais sont calculés automatiquement dans la valeur d'unité, à chaque jour de valorisation. Toute information complémentaire concernant ces frais peut être obtenue auprès de votre intermédiaire d'assurances ou chez Securex Vie.

---

## À quelle fiscalité Securex Invest Solution est-il soumis ?

Une taxe de 2 % (pour les personnes physiques) ou de 4,4 % (pour les personnes morales) est calculée sur les primes de votre Securex Invest Solution. Les versements ne donnent droit à aucun avantage fiscal. Des droits de succession pourront être dus en fonction des parties concernées, de leur statut et de leur régime matrimonial.

En revanche, aucun précompte mobilier ou taxe boursière n'est dû.

*Ce traitement fiscal est susceptible de modification ultérieure et appliqué conformément à la législation en vigueur et est fonction de la situation individuelle de chaque client.*



## Désirez-vous de plus amples informations ?

Notre position est claire : chaque investissement doit toujours être bien réfléchi. C'est pourquoi nous avons établi les documents ci-dessous, qui décrivent de façon très détaillée les différents aspects de Securex Invest Solution. Ces documents sont disponibles gratuitement auprès de votre intermédiaire d'assurances ou sur le site web [www.securex.be/securex-invest-solution](http://www.securex.be/securex-invest-solution).

- ✓ Les documents d'informations clés comportent un aperçu de toutes les caractéristiques de Securex Invest Solution.
- ✓ Les règlements de gestion des fonds internes contiennent des informations plus détaillées sur les formes d'investissement possibles.
- ✓ Les conditions générales décrivent le cadre juridique général de Securex Invest Solution.
- ✓ Les prospectus des fonds externes sous-jacents décrivent les règles de placement de ces fonds.

Nous vous recommandons de prendre connaissance de ces documents avant d'investir dans Securex Invest Solution.

- ✓ Le Certificat personnel décrit les caractéristiques spécifiques de votre Securex Invest Solution.
- ✓ Chaque année, vous recevez un récapitulatif reprenant le relevé des transactions et le rendement (évolutions du cours dans la branche 23), ainsi qu'un relevé, par forme d'investissement, du nombre d'unités de l'avoir sur compte.





## Que faire si vous avez une réclamation à formuler au sujet de votre Securex Invest Solution ?

Nous nous engageons à vous assister en permanence. Pour toute réclamation relative à votre Securex Invest Solution, adressez-vous d'abord à Securex Vie AAM - Service des Plaintes, Cours Saint-Michel 30, 1040 Bruxelles, ou via mail à [claims.insurance@securex.be](mailto:claims.insurance@securex.be) et, si nécessaire, en second lieu, à l'Ombudsman des Assurances ([www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)), square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as). Vous avez également la possibilité d'introduire une procédure judiciaire. Les litiges entre les parties relèvent de la compétence des tribunaux belges et sont soumis au droit belge.





Securex Vie aam

Siège social : Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - RPM Bruxelles - N° d'entreprise 0422.900.402 – Compagnie d'assurance belge agréée sous le n° 944 pour pratiquer les opérations d'assurance des branches 1a, 2, 21, 22 et 23. IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB – vie@securex.be – www.securex.be  
www.securex.be/securex-invest-solution

**Vous désirez en savoir plus ?  
N'hésitez pas à contacter votre intermédiaire d'assurances.  
Il vous fournira volontiers de plus amples informations.**